**Demande de modification d’agrément (Centre de jour pour enfants scolarisés)**

*Document à transmettre dûment complété, daté et signé à l’adresse suivante :* [*sah@spfb.brussels*](mailto:sah@spfb.brussels)

|  |
| --- |
| **Règlementation applicable**  Décret du 17 janvier 2014 relatif à l’inclusion de la personne handicapée ;  Arrêté 99/262/E2 du 18 juillet 2002 du Collège de la Commission communautaire française relatif à l’agrément et aux subventions des centres de jour pour enfants scolarisés  Arrêté 99/262/E4 du 28 novembre 2002 du Collège de la Commission communautaire française relatif aux normes d’encadrement dans les centres de jour pour enfants scolarisés |

#### **IDENTIFICATION**

* Dénomination de l’ASBL :
* Dénomination du centre de jour pour enfants scolarisés :
* Numéro d’entreprise :
* Nom du délégué à la gestion journalière et mandaté par le pouvoir organisateur   
  pour représenter le centre de jour pour enfants scolarisés :
* Adresse du siège social :
* Adresse du siège d’activités :
* Téléphone :
* E-mail :

**NATURE DE LA DEMANDE (Cocher la (ou les) mention(s) adéquate(s))**

* Date de prise en cours sollicitée :
* Motif :
  + Changement de dénomination du centre pour enfants scolarisés :
  + Changement de dénomination de l’asbl :
  + Changement d’adresse :
  + Changement de la capacité agréée de base sollicitée (à savoir le nombre maximum   
    de personnes handicapées que le centre peut accueillir simultanément) : ………. personnes
  + Changement de spécificité des personnes accueillies :
    - Type(s) de déficience(s) :
    - Sexe :
    - Tranche d’âge :
  + Autre :

Fait à Bruxelles, le

Signature du responsable :